

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Décision du 24 septembre 2021 portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Alès

NOR : ECOG2129016S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès notamment le 3° de son article 2 ;

Décide :

Article 1^{er}

Au titre du ministre chargé de l'industrie

M. Lerouge (*Christophe*), directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – Occitanie, est nommé membre titulaire du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Alès en qualité de représentant de l'Etat.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 septembre 2021

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,

L. ROUSSEAU